

**Décret n° 2005-191 du 14 mars 2005
portant ratification d'un accord de prêt entre la
République du Congo et l'Association
Internationale de Développement.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution;

Vu la loi n° 1-2005 du 12 mars 2005 autorisant la ratification d'un accord de prêt entre la République du Congo et l'Association Internationale de Développement;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Est ratifié, par le Président de la République, l'accord de prêt relatif au crédit de relance économique, signé le 16 décembre 2004 à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique, entre la République du Congo et l'Association Internationale de Développement dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : le présent décret sera publié au Journal officiel./-

Fait à Brazzaville, le 14 mars 2005

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Pacifique ISSOIBEKA

Le ministre d'Etat,
ministre des affaires
étrangères et de la
francophonie,

Rodolphe ADADA.